



Communiqué de presse
Le 19 décembre 2019

La FFC se félicite de la décision des parlementaires de proroger le PTZ pour le neuf en zone B2 et C !

La Fédération Française des Constructeurs de maisons individuelles se félicite de la décision des parlementaires de proroger le PTZ pour le neuf en zone B2 et C. Cela devrait permettre à des ménages qui aurait dû être exclus de l'accèsion à la propriété de pouvoir acquérir une maison individuelle neuve.

« Nous venons de passer 18 mois à convaincre, à apporter des éléments tangibles aux parlementaires en faveur de la prorogation du PTZ. Nous avons non seulement été écoutés mais surtout entendus. Je félicite ici la représentation nationale proche des territoires qui a pris là une décision importante pour les territoires péri-urbains et ruraux » indique Damien HERENG, président de la FFC.

La FFC est ainsi confortée dans son rôle majeur de sensibilisation des pouvoirs publics à l'intérêt du secteur de la maison individuelle neuve dans la préservation du dynamisme de certaines collectivités locales, ainsi que dans la mise à disposition des ménages d'une forme d'habitat abordable et très vertueuse en matière d'économie d'énergie.

À propos de la FFC : La Fédération Française des Constructeurs de maisons individuelles est la seule fédération indépendante et 100 % CMI, c'est-à-dire regroupant uniquement des constructeurs respectueux de la loi du 19 décembre 1990. Fondée en 1993 et présidée par Damien HERENG, elle a pour vocation de promouvoir la maison individuelle en secteur diffus, de représenter et défendre la profession, tout en ayant à l'esprit la protection du consommateur essentielle au regard de près de 80 % des Français plébiscitant ce type d'habitat.

www.ffcmi.com

Contact Presse :

Caroline FICHERA – 01 47 61 49 33 – caroline@presse-enpersonne.com